Sujets traités par le
Conseil Municipal de SAZE
le jeudi 24 juillet 2014

Dossiers dans le domaine de l'urbanisme

La voirie s'enrichit de noms de rues... ou plutôt d'impasse et rond point !

Situé Quartier de la Coste, la voie du lotissement "Le Cottage Saint Marc" prendra le nom d'Impasse des Genêts.

Le rond point prochainement "propre comme un sou neuf", appelé tour à tour, aire de retournement des bus, rond point des services techniques... est désormais nommé Rond Point de l'Ancien Lavoir. Ce nom prend ses racines dans l'histoire du village. En effet en lieu et place des locaux de l'Espace Jeune, se trouvait un lavoir !! D'ailleurs les nouveaux habitants de Saze savent-ils qu'avant d'avoir une Salle Polyvalente inaugurée en 1995, l'actuel "atelier" des services techniques tenait lieu de Salle des Fêtes... "Souvenir Souvenir" pour les générations 60-70 !!!!

Dossiers d'administration générale

Dans la perspective de mutualisation d'un certain nombres de commandes publiques, au même titre que pour les achats de fournitures, le Conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité au niveau de la Communauté d'agglomération.
Quelques économies en perspective même si aucun bâtiment communal n'est pas relié au réseau de gaz de ville pour l'instant.

Des formations, des visites, des rencontres, sont proposées régulièrement aux élus. Il faut cependant approuver par délibération le droit individuel à la formation. Pour autant, les déplacements des élus ne font que rarement l'objet de remboursements kilométriques ! Et pour cause la ligne budgétaire à cet effet n'est abondée qu'à hauteur de 500 euros selon le vote du budget 2014.

Tout artiste qui expose au Préau des Arts peut faire don à la commune d'une de ses oeuvres, et ils le font très volontiers !!! Il est ensuite nécessaire de les inscrire à l'inventaire communal. C'est chose faite !

Dossiers "finances"

Une décision modificative du buget primitif 2014 s'avère souvent nécessaire en cours d'année.

Dans le budget de fonctionnement, Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'avère en augmentation sur l'exercie 2014, aussi bien en dépenses qu'en recettes.
Le montant du FPIC est directement lié aux fluctuations des diverses taxes perçues dans le domaine de l'urbanisme. Il est versé et prélevé par le Grand Avignon.
7 500 euros sont donc à répartir sur plusieurs lignes du budget, venant réajuster

- les comptes en dépenses : la carte grise du nouveau véhicule de la police municipale acheté d'occasion à la commune des Angles est financée ; la ligne relative aux factures d'eau est abondée car en augmentation (il faut dire que dans les salles ouvertes au public, les robinets des toilettes restent souvent ouverts par négligence !!!)
- et les comptes en recettes, pour compenser une partie de la baisse d'une dotation de l'état (la Dotation Nationale de Péréquation).

Dans le budget d'investissement, 23000 euros sont inscrits en recettes. Cette somme provient du remboursement de la TVA de travaux de renforcements électriques alors que la commune était encore maître d'ouvrage avant de transférer cette compétence au syndicat.

Les délibérations ne seront exécutoires qu'après enregistremement en Préfecture.